République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

Du Conseil Municipal

Séance du 31 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gentioux, sous la présidence de Madame Dominique SIMONEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23/10/2019

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : MMES Annie WOILLEZ, Colette NEYRET, Dominique SIMONEAU et MM Jean-Philippe PINTAPARY et Daniel TARNAUD

Absents excusés : MMES Blandine PICOUT, Emilie GIANRE, Evelyne Faure, et Jean-Pierre BOSDEVESY

Pouvoir : M Jean-Pierre BOSDEVESY à Mme Dominique SIMONEAU, et Mme Evelyne FAURE à Mme Annie WOILLEZ

Secrétaire : Mme Annie WOILLEZ

Délibérations :

1 - pour les indemnités Trésorier :

Pour le GSF : 79,19€ et pour la Commune : 425,63€

2 - pour le transfert des compétences scolaires

3 - Mme le Maire expose au Conseil que la commune a eu GEMMELL Jake en stage aux vacances scolaires février, avril et juin-juillet 2019 pour une durée totale de 6 semaines.

Mme le Maire propose au Conseil d'octroyer une aide ponctuelle de 400 euros à M GEMMELL Jake.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition à l'unanimité.

4 – sur le rapport de la CLECT : Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de communes Creuse Grand Sud du 05 juin 2019 et d'approuver le nouveau montant des attributions de compensation du 26 septembre dernier. Le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Creuse Grand Sud du 05 juin 2019 tel que présenté en annexe et d'approuver le nouveau montant des attributions de compensation du 26 septembre dernier.

5- modificative sur le budget eau en dépenses d'investissement sur le compte 1687 (+ 151,21) et en recettes sur le compte 1681 (+ 151,21).

6- pour la lutte contre la Renouée au pré de la salle sur la partie la plus sèche : 2484€ TTC. Cette clôture est subventionnée par l'Agence Loire Bretagne.

7- Pour la mise hors eau, en bac acier, en urgence d'une partie de la toiture de la salle polyvalente un devis a été demandé

8- pour les ordinateurs, achat de nouveaux ordinateurs pour le secrétariat, les anciens devenus pas assez puissants, les deux anciens seront formatés et installés à la bibliothèque.

DM achat ordinateurs : - 1 500.00 euros au 2151 opération 10009 et + 1 500.00 euros au 2183

9- pour l'éclairage de la salle de classe du cycle 1. Le devis s'élève à 3487,31€. Accepté mais reporté au prochain budget.

10- pour les différentes motions santé.

11- pour les achats de terrain pour mise en conformité des captages (subvention DETR). Il a été proposé :

Pour Pallier Jaloustre 2 (M. Bernard Détienne) : 272,79€

Pour Gentioux (M. Philippe Jorrand): 308.13€

Pour Pigerolles (Groupement forestier André Pérolle) : 117,34€

Pour Pallier Chabanne (M. Franck Laroudie) : 100, 46€

12- Création de Réseau pour le village de Chez Gorce pour alimenter le captage qui n'est plus suffisant pour le village, création d'un réseau d'alimentation d'eau à partir du réseau de la Lézioux. Un appel d'offre va être lancé.

<u>Informations</u> :

1 – pour le nouveau régime obligatoire des indemnités des agents (RIFSEEP) au 1er janvier 2020. L'IFSE remplace l'indemnité déjà existante et le CIA la prime de fin d'année. Le versement de l'IFSE sera versé mensuellement et le CIA annuellement. Ce projet sera délibéré avant le 31/12/2019 après passage au comité technique.

2—Point sur les difficultés rencontrées durant les services de cantine et de garderie. Des courriers d'avertissements seront envoyés aux parents.

3 – Utilisation des indemnités police. Elles doivent être utilisées pour la sécurité routière (devis + factures) 411€ pour cette année. On propose :

- Signalisation virage de la route des gîtes
- Rambarde au niveau des travaux sur la Vergne
- Différentes marques au sol

4 – Nouvelles obligations applicables à la chaufferie qui a une puissance supérieure à 1MW.

5 - Courrier pour demande de table ronde, à Gentioux, à M. Laforcade, président ARS

Le Conseil se termine à 20h10